



Construction

Le présent document est destiné aux employeurs, aux travailleurs et aux participants/clients des équipages de compagnies aériennes et au sol. Il donne un aperçu des risques éventuels liés à la COVID19 en milieu de travail.

Dans tous les cas, les directives des autorités locales de santé publique doivent être suivies et des pratiques générales de prévention de la COVID19 doivent être mises en œuvre, comme l'indique la page suivante : www.cchst.ca/pdfs/covid-general.pdf

Assainissement sur place

- Donnez accès à des postes de lavage des mains (même s'il s'agit d'un récipient à bec, d'un seau pour l'eau, du savon et des serviettes de papier) ou fournissez un désinfectant pour les mains. Par contre, si les mains sont visiblement sales, il faut d'abord se laver les mains avec du savon et de l'eau.
- Nettoyez tous les jours les bureaux, les salles de toilettes, les salles de dîner ou de pause, ou les remorques et les autres espaces de travail. Concentrez-vous sur les surfaces les plus fréquemment touchées telles que les poignées de porte, les poignées, les rampes, les tables, les chaises, les stylos, les outils, les radios, les distributeurs automatiques et les équipements de cuisine.
- Nettoyez régulièrement les outils, les téléphones et autres appareils partagés avec de l'alcool ou des lingettes désinfectantes.
- Assignez un conducteur par véhicule ou nettoyez les véhicules partagés entre les changements de conducteur.

Gestion du site

- Réduisez au minimum le nombre de travailleurs en même temps sur le site. Étalez les métiers et leurs lieux de travail, les réunions, les pauses, les armoires à outils, les discussions sur la sécurité des boîtes à outils et les orientations.
- Demandez à tout le monde de s'enregistrer à leur arrivée. Ne permettez pas aux gens d'accéder au site s'ils sont malades ou pourraient l'être.
- Réduisez au minimum les contacts au moment de la signature à l'entrée du chantier. Demandez au superviseur de signer pour les personnes (ou fournissez des stylos distincts), ou demandez aux gens d'envoyer un texto au superviseur. Nettoyez tout appareil requis pour la signature à l'entrée du chantier.
- Présentez les évaluations des risques et les documents par voie électronique, ou lavez vos mains après avoir manipuler des papiers.
- Contrôlez les mouvements sur le site afin de réduire les rassemblements sur les échafaudages, les monte-charges, les toilettes et autres zones à forte circulation.
- Désignez des voies de circulation afin que les travailleurs n'aient pas à se croiser de près (p. ex. un escalier pour monter et un autre pour descendre) ou demandez aux travailleurs de se manifester avant d'entrer dans un espace commun.
- Organisez les réunions à l'extérieur ou dans un grand espace afin de permettre un éloignement physique d'au moins 2 mètres (6 pieds) entre les gens.
- Donnez des consignes verbales pour éviter de toucher des papiers.

Gestion d'équipe de travail

- Assurez-vous de respecter les consignes d'éloignement physique, à moins qu'il ne soit pas sécuritaire de le faire. Si certaines tâches ne permettent pas de respecter les consignes d'éloignement physique, effectuez une évaluation des risques pour déterminer les mesures à mettre en place pour assurer la sécurité des travailleurs.
- Gardez les équipes ensemble afin que les travailleurs soient à l'aise de travailler à proximité des autres lorsque c'est absolument nécessaire.
- Portez de l'EPI, tel qu'un respirateur, un écran facial, des gants et des chemises à manches longues, si cela s'impose et est possible.





Construction

- Discutez avec les équipes de la façon de travailler en toute sécurité tout en gardant leur distance. Modifiez les horaires de travail au besoin.
- Veillez à ce que les travailleurs soient formés pour travailler en toute sécurité avant d'assumer les fonctions des autres.
- Envisagez d'établir différents quarts de travail pour aider à conserver une distance entre les travailleurs et accommoder ceux qui doivent prendre soin de proches.
- Veillez à ce que les travailleurs sur place possèdent les compétences et la formation nécessaires pour utiliser l'équipement, administrer les premiers soins, superviser, etc.

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Ces directives ont été établies avec l'aide de l'Alberta Construction Association

<http://albertaconstruction.net/>

Pour de plus amples renseignements sur la COVID-19, veuillez consulter le site de l'Agence de la santé publique du Canada à l'adresse <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il est à noter que ces directives ne représentent que quelques uns des changements qui peuvent être apportés par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en y ajoutant vos propres pratiques et politiques pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.